



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GJKY	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
05.10.16	Voir plan fournit par le PNE	Voir plan fournit par le PNE	6			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 580 / 2017

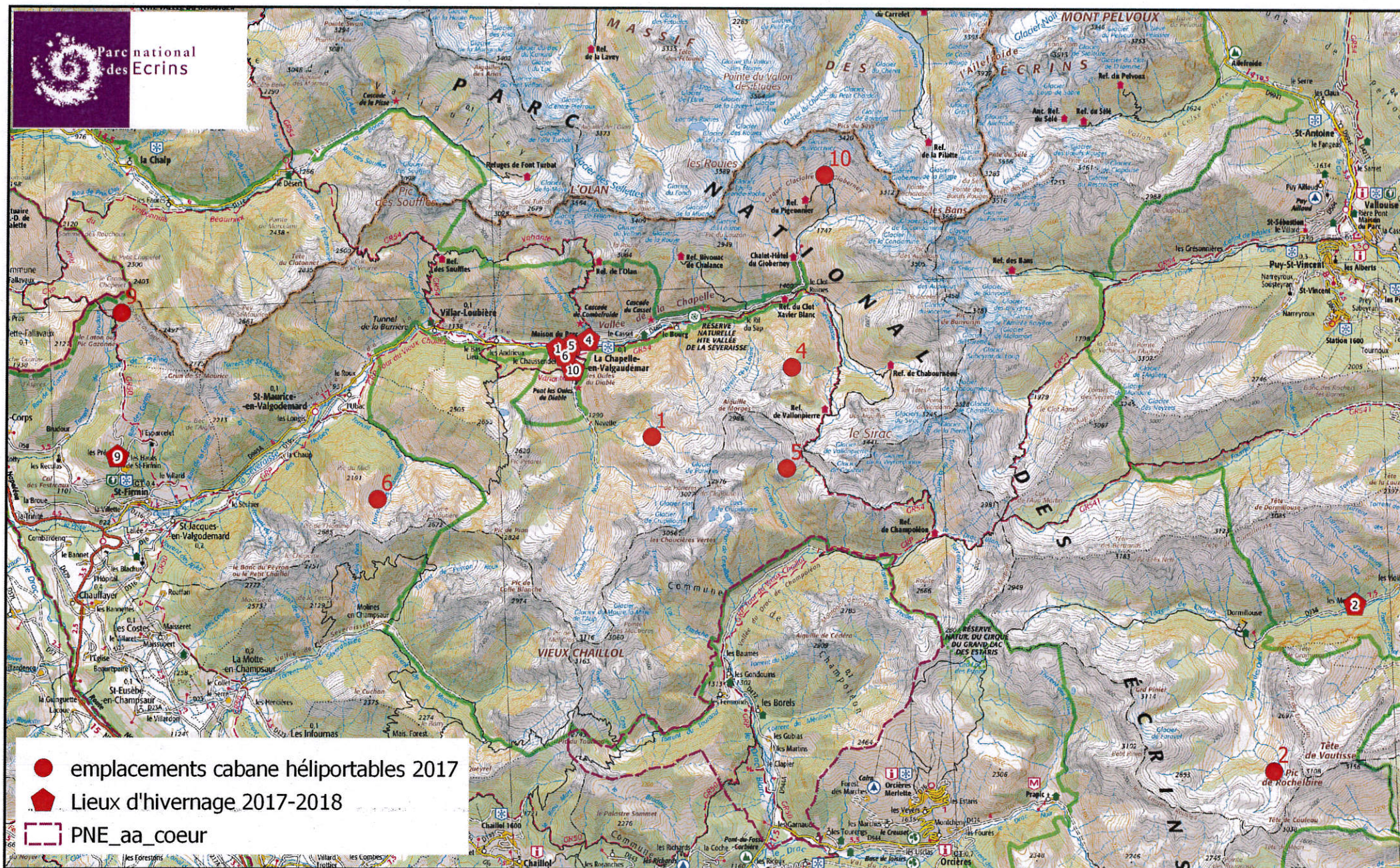
Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 2/10 / 2017

Le Directeur,
Le Directeur Adjoint,
Thierry DURAND

COPIE secteur VALGAUDEMAR

Emplacement des cabanes d'urgence pour l'estive 2017



Parc national des Ecrins
Muriel DELLA-VEDOVA, le 15 septembre
2017

1 0 1 2 3 4 km

Copyright © IGN - Scan 100 © édition 2012